

D'Aix à Mazan, la longue bataille des idées sur le viol

L'affaire de viols jugée par la cour criminelle du Vaucluse depuis le 2 septembre a mis en lumière la portée et l'actualité de concepts documentés depuis cinquante ans par la pensée féministe et les études de genre

En quelques semaines, les gestes de soutien sont devenus des rituels fédérateurs. Aux applaudissements saluant le passage de Gisèle Pelicot à la sortie des audiences s'ajoutent désormais les voix du cœur féministe d'Avignon. La présence massive du public et de la presse témoigne de l'ampleur de l'émotion que suscite, depuis près de deux mois, le procès des viols de Mazan.

Cet écho doit beaucoup au scénario glissant orchestré pendant dix ans par le principal accusé, cet « homme parfait », comme l'a décrit son épouse, jugé pour l'avoir drogué afin de la violer et de la faire violer dans son sommeil à plus de deux cents reprises.

L'onde de choc du procès tient aussi aux figures des 50 coaccusés et à leur insistance à répéter qu'ils ne sont pas des violeurs et qu'ils ont agi « sans intention », puisqu'ils pensaient qu'« être invité par le mari, c'est être invité par le couple ».

Parce qu'elle a eu le courage, le premier jour d'audience, de demander la publicité du procès, Gisèle Pelicot a ouvert un nouveau chapitre de l'histoire des luttes contre les violences sexuelles et permis que s'engage un débat public salutaire sur les mécanismes du viol, sa permanence et l'origine de son déni, ainsi que sur la question centrale du consentement.

« Il ne fait aucun doute que, par sa puissance et son impact, l'affaire des viols de Mazan fait déjà partie de ces grands procès qui ont marqué l'histoire et servi de catalyseurs, d'accélérateurs de l'évolution des consciences et de changements législatifs », commente l'historienne Christine Bard, autrice de *Féminismes. 150 ans d'idées reçues* (Le Cavalier bleu, 2023). « Au-delà de l'émotion collective que suscitent les faits, les réactions à cette affaire illustrent un tournant culturel », observe la philosophe Sandra Laugier.

Ce tournant tient pour une large part aux clés d'analyse désormais disponibles pour penser des actes longtemps considérés comme impensables, et en identifier les ressorts. Cinq décennies de recherches féministes et d'études de genre ont mis au jour les racines anthropologiques du viol, et le système de domination et de pouvoir dans lequel il s'inscrit, tout en identifiant les profondes réformes nécessaires pour que la situation évolue.

Hier circonscrites aux revues d'histoire ou de sciences sociales et aux débats entre spécialistes, des notions comme la culture du viol, le système de domination masculine, l'objectivation et l'aliénation des femmes, s'affichent désormais à la une des journaux télé et des médias généralistes, s'invitent dans les déjeuners de famille ou les discussions entre collègues, dans un exercice inédit de pédagogie féministe. « Avec l'affaire des viols de Mazan, la prise de conscience a franchi un cap et déborde largement les publics acquis », constate l'historienne Christelle Taraud, qui a dirigé l'ouvrage *Féminicides. Une histoire mondiale* (La Découverte, 2022).

En quelques semaines, l'opinion publique semble avoir évolué. Pour près des trois quarts des Français (72 %), l'affaire est « révélatrice de la permanence et de la banalisation des violences sexuelles dans notre société », selon un sondage Ifop-Fiducial pour Sud Radio et POLLitics réalisé les 30 septembre et 1^{er} octobre. Une large majorité estime que la société patriarcale (à 68 %) et la culture du viol (à 61 %) sont des « réalités ».

Cette prise de conscience doit beaucoup au mouvement #metoo et à la vague de témoignages qui, depuis 2017, ont rendu visible,

dans tous les secteurs de la société, un continuum de violences sexuelles jusque-là occulté ou dénié. Elle est aussi la conséquence directe de l'explosion éditoriale inédite qui a précédé et accompagné #metoo, contribuant à diffuser les études de genre à un public de plus en plus large.

Depuis les années 2010-2015, des dizaines d'essais, de récits, de blogs (comme *Anti-sexisme.net*, de Noémie Renard), de podcasts (tels « Un podcast à soi », de Charlotte Bienaimé, ou « Les Couilles sur la table », de Victoire Tuaille) ou de comptes Instagram transformés en romans graphiques (*Préparez-vous pour la bagarre*, de Rose Lamy, JC Lattès, 2021) démontent la redoutable mécanique des inégalités de genre, des discriminations et des violences sexuelles, éclairent la place des femmes dans la société ou explorent les masculinités.

Près de cinquante ans après le procès d'Aix-en-Provence, qui, en 1978, avait conduit à réformer la loi sur le viol, la médiatisation de ce travail théorique a modifié les termes du débat. Le viol a changé de rubrique : loin d'être traitée comme un sordide fait divers, l'affaire des viols de Mazan est devenue l'emblème d'une bataille sociale dont Gisèle Pelicot, dans sa dignité blessée, incarne toutes les victimes et toutes les combattantes.

SCHEMA PATRIARCAL

Pour autant, ces analyses continuent d'être discutées. Diverses prises de position ont montré que les grilles de lecture sur lesquelles elles s'appuient suscitent des débats. D'où viennent ces idées et que recouvrent-elles exactement ? Quelles sont les critiques qui leur sont faites ? Cette nouvelle prise de conscience suffira-t-elle pour que s'engagent des politiques publiques ambitieuses contre les violences sexuelles ?

Pour comprendre les causes profondes des viols de Mazan, il faut « remonter le temps, car les schémas de domination en cause sont le fruit d'une construction sociale ancienne, un apprentissage du masculin et du féminin qui structure la société depuis des millénaires », explique l'historien Ivan Jablonka, professeur à l'université Sorbonne Paris Nord.

C'est au néolithique, à l'époque de la sédentarisation des populations, que « des sociétés hiérarchiques se mettent en place, fondées sur le principe d'un partage des tâches :

PARLER DE
« CULTURE DU VIOL »
REVIENT À PENSER
LA VIOLENCE
SEXUELLE « COMME
UNE PRATIQUE
SYSTÉMIQUE,
INSCRITE
DANS LA NORME »

aux hommes, le pouvoir, la chasse et la guerre, la religion et l'art ; aux femmes, le foyer, la reproduction et la maternité », retrace Christelle Taraud.

Dans l'Antiquité grecque, Aristote est le premier à définir les femmes par leurs seules fonctions corporelles. « Au nom de ce qui fait leur "essence", porter puis élever les enfants et se rendre sexuellement disponibles pour les concevoir, les femmes doivent demeurer cantonnées dans la sphère domestique, où elles sont placées sous l'autorité des hommes », note la philosophe Camille Froidevaux-Metterie dans *Patriarcat, la fin d'un monde* (Seuil, 60 pages, 4,90 euros).

De ce schéma patriarcal naît la possibilité d'une appropriation du corps des femmes. Ainsi, sous l'Ancien Régime, le viol n'est pas jugé en fonction de la souffrance de la victime, mais selon le statut social du mari que l'on considère dépossédé, comme l'a montré l'historien Georges Vigarello dans son *Histoire du viol. XVI^e-XX^e siècle* (Seuil, 1998). A partir de la Révolution, les femmes, comme tous les individus, bénéficient du principe de la « libre disposition de soi », mais, même rangé parmi les « crimes et attentats contre les personnes », le viol reste tabou. Les rares individus jugés sont peu condamnés. « Pour la plupart des victimes, la parole est interdite, rendue impossible par la sidération, la honte et le risque de ne pas être crues », explique Christine Bard.

C'est seulement dans les années 1970, à la faveur de la deuxième vague de luttes féministes, que le sujet entre dans le débat public et devient une question sociale et politique. Au sein de groupes de parole ou par la publication de livres et de films, les témoignages se multiplient. « Mises bout à bout, ces paroles révèlent un phénomène immense et invisible qui touche toute la société et n'est pas le fait de monstres, étrangers à la communauté, comme le prétend une idée reçue qui a traversé l'histoire et continue d'être très présente dans les esprits », souligne l'historienne. Les victimes décrivent, au contraire, la banalité tragique des violences sexuelles commises au sein des familles par des pères et des maris, ou par des collègues au travail.

De cette réflexion collective « entretenant un travail militant et un travail savant », selon les mots du sociologue Eric Fassin, professeur à l'université Paris-VIII, émerge l'idée que le viol est le fruit d'un système

fondé sur la domination masculine. Un ensemble de pratiques, de comportements et de « croyances fondamentales qui se sont cristallisées en vérités indiscutables », note la journaliste allemande Mithu Sanyal (*Le Viol. Anatomie d'un crime*, de Lucrèce à #metoo, Ecosociété, 284 pages, 22 euros), tend à minimiser, voire à favoriser, les violences sexuelles.

Omniprésents dans la littérature, la peinture, le cinéma, les médias, la publicité, « ces stéréotypes valorisent une représentation asymétrique des sexualités – la conquête pour les hommes, la soumission pour les femmes –, ainsi qu'une sexualité du non-consentement perçue comme le comble de l'érotisme », décrit l'historienne Florence Rochefort, autrice d'une *Histoire mondiale des féminismes* (PUF, « Que sais-je ? », 2022).

1978, UNE ÉTAPE DÉCISIVE

L'expression « culture du viol » apparaît en 1974 aux États-Unis dans un ouvrage du groupe des New York Radical Feminists, avant d'être reprise, l'année suivante, par l'écrivaine Susan Brownmiller dans son livre *Against Our Will: Men, Women and Rape* (« contre notre volonté : les hommes, les femmes, le viol », 1975), traduit un an plus tard en français sous le titre *Le Viol* (Stock). Parler de « culture du viol » revient à penser la violence sexuelle non plus comme une exception individuelle et pathologique, mais « comme une pratique systématique, inscrite dans la norme et surtout tolérée », indique Florence Rochefort.

Ces années de luttes féministes conduisent à des avancées importantes du droit. En 1978, le procès d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), où trois hommes sont jugés pour les viols de deux touristes belges dans une calanque de Marseille, marque une étape décisive dans la prise de conscience du traumatisme psychique que représente « cette mort à tout jamais entrée en elles », selon les mots de leur avocate, Gisèle Halimi (dans l'ouvrage collectif *Viol. Le procès d'Aix-en-Provence*, Gallimard, 1978, réédité en 2012 chez L'Harmattan). Deux ans plus tard, le Parlement réforme la loi sur le viol en le qualifiant avec précision et en le punissant d'une peine de quinze ans de réclusion criminelle. En 1990, le viol au sein du couple est reconnu par la Cour de cassation. Pour autant, cette évolution du

« Le viol d'opportunité est plus fréquent qu'on ne l'imagine »

ELLE DÉFEND DEPUIS plus de vingt ans les femmes victimes de viol. Anne Bouillon, avocate pénaliste et féministe affichée, raconte le « combat de [sa] vie » dans un ouvrage engagé, *Affaire des femmes. Une vie à plaider pour elles* (L'Iconoclaste, 296 pages, 21,90 euros), où elle décrit, à partir de situations réelles, les différents types de viols qu'elle rencontre, dont celui « d'opportunité ».

Vous établissez dans votre livre une typologie des viols. En quoi consiste-t-elle ?

Le viol est le crime le plus banal qui soit. Nos tribunaux en sont pleins. J'ai pu observer dans ma pratique, de façon empirique, que ce crime peut avoir différentes fonctions. Le viol de prédation, perpétré par des hommes qui élaborent des stratégies, renvoie au stéréotype habituel du violeur déviant, mais il est loin d'être le schéma le plus fréquent. Le viol de réappropriation est beaucoup plus commun et s'inscrit dans la même logique que le féminicide. Il est perpétré par un proche, en général au moment où la victime est en train de s'échapper. Le viol d'opportunité, lui, est prati-

qué simplement parce que l'occasion se présente, une situation beaucoup plus fréquente qu'on ne l'imagine.

Le viol d'opportunité a été évoqué pour expliquer les viols de Mazan. Dans quelles circonstances l'avez-vous observé dans votre pratique ?

Un schéma récurrent est le viol d'une femme qui dort et a trop bu. Dans les prétoires, je rencontre fréquemment des personnes qui pourraient être nos sœurs ou nos frères et qui ont violé, disent-ils, « parce qu'elle était là et que j'avais envie ». C'est par exemple l'étudiant qui s'écroule sur un canapé où une fille s'est endormie après une fête.

Il n'a pas élaboré de stratégie, mais, à la faveur d'un petit matin désinhibé par l'alcool et d'une envie de sexe, il viole cette femme parce qu'elle n'oppose aucune résistance. Devant la cour d'assises, il explique qu'il « ne [pensait] pas que cela la dérangerait ». Sans doute n'en a-t-il pas conscience, mais il a la perception distordue que le corps des femmes est à sa disposition à condition de ne pas se faire prendre.

D'où vient cette perception ?

L'idée de disponibilité du corps des femmes est le fruit d'un héritage, celui d'un système de domination qui continue de structurer notre société malgré ses évolutions.

Penser que le violeur est un déviant est une facilité de raisonnement qui est contredite chaque jour dans les prétoires. Vouloir pathologiser ou marginaliser la figure du violeur est un processus facile pour faire l'économie d'une introspection nécessaire à l'éradication du viol.

Qu'espérez-vous du procès des viols de Mazan ?

Il représente une occasion pour de nombreux hommes, plutôt que d'envisager les choses en termes de guerre des sexes, de manifester leur solidarité avec les femmes qui subissent ces violences, de sortir du discours du déni et de s'asseoir à la table de la lutte pour l'égalité, pour écouter les femmes et nourrir la réflexion sur qui nous sommes, qui ils sont, et qui ils veulent être. Et cela nécessite un peu de courage. ■



ALINE BUREAU

droit ne suffit pas à venir à bout des violences sexuelles. Depuis 2017, la vague #metoo met en lumière combien les schémas de domination résistent aux lois. Alors que le cadre juridique s'est renforcé, les atteintes sexuelles et sexistes restent massives, et le plus souvent impunies. Des victimes décrivent les difficultés qu'elles rencontrent pour être entendues et porter plainte, et, lorsqu'elles y parviennent, la majorité des affaires sont classées sans suite, souvent au motif d'un manque de preuves, bien que les auteurs des faits soient fréquemment identifiés.

Le constat est d'autant plus inquiétant que persistent les schémas de domination, notamment chez les hommes jeunes. Selon une enquête Ipsos (2021) pour l'association Mémoire traumatique et victimologie, seuls 59 % des hommes de 18 à 24 ans considèrent comme un viol le fait de « forcer sa partenaire à avoir un rapport sexuel alors qu'elle refuse ». Un quart des jeunes hommes estiment que « beaucoup de femmes prennent du plaisir à être forcées » et 37 % pensent qu'elles apprécient d'« être humiliées et injuriées ».

Ces chiffres sidérants attestent que l'objectivation des femmes (c'est-à-dire le fait de les considérer comme des objets sexuels) et leur aliénation (les déposséder de leur liberté de sujet), deux notions fondatrices de l'affaire des viols de Mazan, restent largement banalisées, la question du consentement demeurant pour beaucoup assez floue, voire ignorée.

Pour autant, cette permanence signifie-t-elle que la culture du viol concerne l'ensemble de la société, donc l'ensemble des hommes ? Depuis le début du procès, le débat agite les réseaux sociaux. Alors que certains évoquent à propos des accusés de Mazan des « individus ordinaires » ou une « so-

ciété française en miniature », d'autres réfutent, au contraire, toute généralisation et insistent sur le fait qu'une partie des prévenus, loin d'être « ordinaire », possède un casier judiciaire, présente une addiction à la pornographie ou visionne des contenus pédocriminels.

Le débat a gagné les milieux universitaires. La philosophe Sylviane Agacinski « doute » que les crimes de Mazan aient pu être commis par « n'importe quel homme » et dénonce dans la culture du viol une « formule ambiguë dans un pays où, depuis un demi-siècle, cet acte constitue un crime passible de peines sévères ». De son côté, la sociologue Nathalie Heinich s'insurge contre un raisonnement qui conduirait à réduire « les hommes » au « statut de représentants d'une catégorie immuable »

« NOUVELLES FORMES DE MASCULINITÉ »

Près de cinquante ans après son apparition, alors que la société s'est profondément transformée, le concept de culture du viol reste-t-il pertinent ? Pour l'historienne Florence Rochefort, il ne fait aucun doute que la notion, hier « nécessaire pour faire comprendre dans les années 1970 la dimension patriarcale du viol et l'influence des stéréotypes culturels sur le genre », demeure aujourd'hui pertinente pour « signifier que notre société reste héritière et porteuse d'un système d'érotisation et de réification du corps, non seulement des femmes, mais aussi des enfants ou d'autres hommes infériorisés. Cela ne veut pas dire que tous les hommes sont violents, mais cela signifie que ce système conduit à des violences massives commises principalement par des hommes ». Selon le ministère de la justice, 99 % des condamnés pour des violences sexuelles sont des hommes.

Christelle Taraud défend elle aussi la notion de culture du viol « pour signifier que

ces violences s'inscrivent dans un rapport social hiérarchisé dont bénéficie aujourd'hui encore les hommes ». Elle réfute cependant l'idée qu'elle entraînerait « une guerre des sexes entre le bloc des femmes et celui des hommes. Les féministes ont depuis longtemps des alliés masculins, et des femmes sont des antiféministes notoires. Par ailleurs, les études de genre ont montré qu'il existe différentes formes de masculinité au sein de la dynamique de domination ».

A travers ces débats se joue « la question récurrente de savoir si l'homme violent est des nôtres ou des autres », estime Eric Fassin. Selon le sociologue, qui enseigne depuis trente ans les études de genre, « le concept de culture du viol éclaire la dimension systémique des violences sexuelles, c'est-à-dire le fait qu'elles concernent tous les milieux, que les coupables sont souvent des proches de leurs victimes, et que ces violences sont massives. Bien sûr, « systémique » ne veut pas dire « systématique », mais cette approche renverse le regard pour partir de nos hommes (coupables ou pas), mais non des femmes (sous la menace du viol) ».

De son côté, la sociologue Irène Théry, autrice de *Moi aussi. La nouvelle civilité sexuelle* (Seuil, 2022), partage avec universitaires l'analyse selon laquelle « les viols s'enracinent dans des rapports sociaux de sexe marqués par la hiérarchie masculin-féminin et la banalité d'attitudes de domination ».

En revanche, elle préfère ne pas utiliser les termes « culture du viol », « à cause d'une autre acception, théorique, par exemple celle de l'essayiste américaine Susan Brownmiller, qui écrivait, en 1975, que « le viol est un processus conscient d'intimidation par lequel tous les hommes maintiennent toutes les femmes dans la peur ».

La sociologue estime que, dans cette deuxième acception, parler de « culture du

viol » revient à « remplacer les thèses du déterminisme biologique (la sexualité irrépressible des mâles) par celles du déterminisme culturel (la domination irrépressible des hommes) ». Elle préfère utiliser les mots « machisme ordinaire », qui renvoient à « non pas à une identité masculine donnée d'avance, mais à des comportements et des institutions qu'il s'agit d'étudier ».

Comment en finir avec les violences des hommes ? L'affaire de Mazan et la longue liste des viols et des féminicides confèrent « aux hommes la responsabilité d'inventer de nouvelles formes de masculinité, car les femmes se battent seules ou quasiment seules depuis deux siècles et demi », constate Ivan Jablonka. Mais, pour y parvenir, il faut accepter de remettre en cause « tout un archaïsme culturel qui va des inégalités dans le couple, dans l'entreprise ou la vie politique jusqu'aux violences ».

Dans ses deux derniers ouvrages, l'historien a fait un pas de côté pour réfléchir à de nouveaux modèles de masculinité (*Des hommes justes. Du patriarcat aux nouvelles masculinités*, Seuil, 2019) et questionner la socialisation des garçons à travers son propre parcours (*Un garçon comme vous et moi*, Seuil, 2021).

RESPONSABLES POLITIQUES À LA TRAÎNE

L'enjeu est certes individuel, mais surtout global et politique. Le nécessaire changement structurel réclame des politiques publiques ambitieuses et un budget pour les mener à bien. De nombreuses propositions sont déjà sur la table, portées par une cinquantaine d'organisations féministes, regroupées en une « coalition pour une loi intégrale contre les violences sexuelles ».

Si elles restent divisées sur l'introduction du consentement dans la définition juridique du viol, elles réclament cent trente mesures, présentées le 18 octobre, « dans les domaines de la prévention, de l'éducation, de la police, de la justice, de la santé », notamment la lutte contre l'« industrie pornocriminelle » et la « culture du viol en ligne ».

Pour éradiquer la violence masculine à la racine, il faut « repenser l'éducation dans toutes les instances de socialisation, à l'école, dans le sport, la culture », défend Christelle Taraud, autrice de « *stupéfaite* » qu'Arte ait pu programmer durant l'été *La Fièvre du samedi soir*, film culte des années 1980, « sans un message d'avertissement, alors qu'on y assiste à un viol collectif totalement banalisé. Il est temps de mettre en place une action éducative pour expliquer dans quel contexte de telles scènes ont été tournées ».

Or, le passage de l'égalité à l'égalité est en panne. « L'histoire des violences sexistes et des luttes féministes n'est pas enseignée au lycée, regrette Christine Bard. A l'université, elle inspire de nombreuses recherches depuis une cinquantaine d'années, mais ces travaux suscitent aussi beaucoup d'hostilité, souvent à l'extérieur de l'université. »

L'onde de choc du procès des viols de Mazan réussira-t-elle à faire bouger les lignes ? Si la grille de lecture féministe semble avoir gagné la bataille de l'opinion, la réflexion peine encore à se concrétiser dans le discours politique.

alors que le terrible féminicide de Philippine, dont est soupçonné un ressortissant marocain déjà condamné pour viol et visé par une obligation de quitter le territoire français, a conduit le ministre de l'intérieur à mettre aussitôt en chantier une nouvelle loi sur l'immigration, rares sont les responsables politiques qui se sont saisis de l'enjeu social du calvaire de Gisèle Pelicot, hormis des personnalités engagées de longue date contre les violences faites aux femmes et une centaine d'élus socialistes. « La société malade du viol ne peut guérir que si, en ayant fait le diagnostic, elle accepte de remettre en question les grands rouages de sa machine culturelle, et son contenu », écrivait Gisèle Halimi à propos du procès d'Aix-en-Provence. Ses propos restent d'une saisissante actualité. ■